AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0273
FR0000130007-FS0121

19 février 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 février 2014, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 février 2014, le seuil de 10% du capital de la société ALCATEL-LUCENT et détenir 280 867 285 actions ALCATEL-LUCENT représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 9,84% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions de la société ALCATEL-LUCENT.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. A raison d'une réorganisation, Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International, Inc. n'effectuent plus de déclarations séparées. Ainsi, à compter du 1er septembre 2012, les détentions sont agrégées et déclarées par The Capital Group Companies, Inc.

[2] Sur la base d'un capital composé de 2 809 481 515 actions représentant 2 855 664 925 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.